

N° 2023-045

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE A TNC

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président explique que la crèche doit régulièrement faire face à des absences inopinées et récurrentes pour congé maladie notamment de la part d'un agent, ce qui a pour conséquence de désorganiser les services souvent à la dernière minute, soit à l'ouverture de la structure.

Aussi, le Président propose de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (30 h / semaine) et ce pendant un an, pour assurer la continuité de service, le temps de voir comment évolue la situation.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la nécessité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture pour assurer la continuité de service,

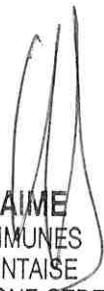
DECIDE la création d'un poste non permanent d'auxiliaire de puériculture (ouvert aux 3 grades), à temps non complet (30 h/semaine), et ce pour une durée d'un an à compter de la date d'embauche.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX